



Année scolaire 2020-2021

FONDS SOCIAL LYCEEN

Le fonds social lycéen a pour objectif d'apporter une aide **EXCEPTIONNELLE** pour certains frais liés à la scolarité de l'élève du second degré (en particulier la restauration) que la famille ne peut pas prendre en charge.

La commission présidée par le Chef d'Etablissement ou son représentant étudie et décide l'octroi ou non d'une aide.

Les familles seront informées par courrier de la décision prise.

Nom de l'élève :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Pièces à fournir IMPERATIVEMENT :

- Photocopie du dernier avis d'imposition
- Attestation de la Caisse d'Allocations Familiales

Tout dossier incomplet fera l'objet d'un refus par la commission

Aucun dossier ne sera étudié hors commission sauf situation d'urgence

	Père	Mère
NOM		
PRENOM		
SITUATION PROFESSIONNELLE		
TELEPHONE (SI DIFFERENT)		
ADRESSE (SI DIFFERENTE)		

Le droit à l'aide du fonds social est déterminé en fonction de la situation de la famille, exprimée en points de charge, et de ses ressources (comme les bourses nationales).

SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Par enfant à charge supplémentaire : +3 points
Points de charge	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	35	

Reportez le nombre de points correspondant (chiffre situé sous le nombre d'enfants) ici

Pour toute réponse affirmative aux questions suivantes, entourez le nombre de points correspondant à votre situation

Candidat boursier déjà scolarisé en classe de lycée* ou y accédant à la rentrée 2018 *classe de lycée (seconde à terminale ou CAP)	2
Candidat boursier pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière	1
Père et mère du candidat boursier ayant tous deux une activité professionnelle	1
Conjoint en arrêt de travail pour longue maladie ou affection de longue durée	1
Conjoint percevant une pension d'invalidité ou l'AAH et n'exerçant pas une activité professionnelle	1
Ascendant à charge atteint d'un handicap ou d'une maladie grave	1
Enfant au foyer âgé de moins de 20 ans atteint d'un handicap permanent et n'ouvrant pas droit à l'AEEH	2
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	3

Faites le total des points de charge correspondant à la situation de la famille

RESSOURCES DE LA FAMILLE :

Reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt 2020 sur les revenus de l'année 2019.

REVENU FISCAL DE REFERENCE

LISTES DES PIECES A FOURNIR	FOURNIR LE DOCUMENT ET COCHER
Dernier avis d'imposition	<input type="checkbox"/>
Attestation CAF récente	<input type="checkbox"/>



En l'absence de ces deux documents, le dossier ne pourra être traité

TOUTE FRAUDE PEUT ENTRAINER DES SANCTIONS

Je soussigné (é) certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur ce dossier.

Fait à Le.....

Signature du demandeur :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de dépôt	
Avis d'imposition fourni	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Attestation CAF fournie	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Revenu fiscal	
Points de charge	
Barème	

DECISION DE LA COMMISSION

Date de la commission :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Barème 1 : | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input type="checkbox"/> Barème 2 : | <input type="checkbox"/> Refus : |